



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LUNDI 28 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 28 novembre 2011 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Mesdames les conseillères Louise Allie, Renée Trudel, Messieurs les conseillers Guy Bédard et Pierre Verret, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière adjointe, Madame Nathalie Deschesnes, sont présentes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 30

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2011-11-447

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté.

2011-11-448

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 757, RUE CLAUDE –CONSTRUCTION D'UNE REMISE DONT LA HAUTEUR EST SUPÉRIEURE À LA HAUTEUR MAXIMALE PRESCRITE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 757, rue Claude à Beloeil.

Aucune question.

2011-11-449

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 757, RUE CLAUDE –CONSTRUCTION D'UNE REMISE DONT LA HAUTEUR EST SUPÉRIEURE À LA HAUTEUR MAXIMALE PRESCRITE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée, sur le site visé, la construction d'une remise d'une hauteur approximative de 4,6 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 4 mètres.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement numéro 1244-00-92 intitulé *règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2011/10/157 du comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2011-11-450

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 261, RUE DE CAPRI – IMPLANTATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ À UNE DISTANCE DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN INFÉRIEURE AU MINIMUM PRESCRIT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 261, rue de Capri à Beloeil.

Aucune question.

2011-11-451

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 261, RUE DE CAPRI – IMPLANTATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ À UNE DISTANCE DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN INFÉRIEURE AU MINIMUM PRESCRIT – ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée, sur le site visé, l'implantation d'un garage d'une hauteur de plus de 4,5 mètres à une distance de 1,83 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement de zonage prévoit une distance de 2 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement numéro 1244-00-92 intitulé *règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2011/10/156 du comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2011-11-452

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 266-360, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – INSTALLATION D'UNE DEUXIÈME ENSEIGNE DÉTACHÉE DU BÂTIMENT EN BORDURE DE RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 266-360, boulevard Yvon-L'Heureux Nord à Beloeil.

Aucune question.

2011-11-453

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 266-360, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – INSTALLATION D'UNE DEUXIÈME ENSEIGNE DÉTACHÉE DU BÂTIMENT EN BORDURE DE RUE – ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisée, sur le site visé, l'installation d'une deuxième enseigne détachée du bâtiment en bordure du boulevard Yvon-L'Heureux Nord, alors que le règlement de zonage autorise deux enseignes détachées du bâtiment, à raison d'une seule par rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement numéro 1244-00-92 intitulé *règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2011/10/158 du comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS :

Les rapports suivants sont déposés au conseil :

- A) La liste des employés temporaires et étudiants engagés par la directrice générale, conformément à la résolution numéro 2000-04-182.
- B) Le rapport d'activités du Service de la planification et du développement du territoire pour le mois d'octobre 2011.
- C) Communication du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – contribution dans le cadre de l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine.
- D) Communication de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est – premier versement dans le cadre des subventions "Entente Culture".

2011-11-454

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 24 octobre 2011 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2011 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2011-11-455

MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOMINATION DE LOUISE ALLIE POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2011, JANVIER ET FÉVRIER 2012

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame la conseillère Louise Allie soit nommée mairesse suppléante pour les mois de décembre 2011, janvier, et février 2012.

2011-11-456

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à procéder à l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Bonjour Soleil – soirée bénéfique – 19 novembre 2011 : 2 billets à 100 \$ chacun;
 - b) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – party de Noël – 2 décembre 2011 : 8 billets à 65 \$ chacun;
 - c) Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire : 10 DVD à 20 \$ chacun;
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser une subvention aux personnes ou organismes à but non lucratif suivants :
 - d) Horizon Cosmopolite, aux soins de Audrey Têtu-Bernier : 100 \$
 - e) Artistes de cœur 2011 : 350 \$ représentant une partie du tarif de location du hall d'exposition du centre culturel pour une exposition;
 - f) Chevaliers de Colomb de Beloeil inc. : 500 \$ pour le comité Fin à la faim
500 \$ pour la Fête des enfants
 - g) Club de patinage artistique de Laval, aux soins de Katrissa Thibault : 200 \$

2011-11-457

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BELOEIL – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

ATTENDU que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Beloeil, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010, préparés par Pierre Grenon, comptable agréé, ont été déposés conformément à la loi et approuvés par l'organisme le 30 août 2011;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 2 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Beloeil pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

2011-11-458

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Jean-Baptiste pour le transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU que la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012 ainsi que la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente;

ATTENDU que conformément à la loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu pour l'exercice financier 2012 pour un montant total de 788 479 \$ réparti ainsi :

Coût du transport (selon service actuel)	610 500 \$
Autres frais	177 979 \$

2. D'autoriser la directrice du Service des finances à verser à l'organisme en cause, la quote-part imputable à la Ville de Beloeil selon l'entente existante, soit un montant de 70 391,18 \$.
3. D'approuver la tarification suivante des usagers sur le territoire des municipalités :
 - 5,50 \$ passage unitaire
 - 40,00 \$ pour le carnet de dix passages
 - 92,00 \$ pour la carte mensuelle
4. D'approuver la tarification suivante des usagers hors territoire :
 - 9,00 \$ passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil
 - 11,00 \$ passage unitaire pour les déplacements vers Montréal
5. D'approuver la tarification suivante des usagers pour la desserte hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville :
 - 6,50 \$ passage unitaire
 - 55,00 \$ pour le carnet de dix passages
 - 115,00 \$ pour la carte mensuelle hors territoire
6. D'ajouter la tarification suivante :
 - 184,00 \$ pour la passe estivale de trois mois (juin-juillet-août)
7. QUE toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un passage unitaire hors territoire.
8. QUE toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

2011-11-459

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Beloeil;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à verser à la Régie la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2012, soit un montant de 3 005 112 \$ payable en 4 versements égaux de 751 278 \$.

2011-11-460

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 861 799 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 513 201 \$ pour des dépenses totales de 4 375 000 \$.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à verser à la régie la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2012, soit un montant de 1 063 282 \$ payable en 4 versements égaux de 265 820,50 \$.

2011-11-461

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu;

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

ATTENDU que conformément à la loi, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2012 prévoyant des revenus et des dépenses de 4 033 063 \$.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à verser à la Régie en cause sur réception des factures, la quote-part 2012 de la Ville de Beloeil en ce qui a trait au débit réservé, soit un montant de 7 153,83 \$ ainsi qu'une quote-part dans les coûts directs d'exploitation s'élevant à 11 681,99 \$.

2011-11-462

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires 2012 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, au montant de 2 537 000 \$.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances à verser à la Régie la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2012, soit un montant de 930 502 payable en 4 versements égaux de 232 625,50 \$.

2011-11-463

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2012

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre du conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU qu'à sa séance extraordinaire du 26 octobre 2011, le conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Beloeil a pris connaissance des prévisions budgétaires du conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les prévisions budgétaires du conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012, prévoyant des dépenses totales de 16 068 830 \$.

2. D'adopter la nouvelle grille tarifaire 2012 du conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu, en vigueur du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.
3. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser à l'organisme la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2012, soit un montant de 1 354 255 \$.

2011-11-464

GARDERIE LES CARAMBOLES – APPUI

ATTENDU que la Ville de Beloeil a accueilli plus de 500 nouvelles familles depuis 2007 et qu'environ 1 200 nouvelles résidences sont projetées sur son territoire dans les années à venir;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le secteur des Bourgs de la Capitale, prévue en septembre 2012;

ATTENDU les démarches entreprises par mesdames Isabelle Boutet et Isabelle Grégoire auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'un permis de garderie à 80 places;

ATTENDU que le projet de garderie "Les Caramboles" de mesdames Boutet et Grégoire a été soumis à la Ville de Beloeil;

ATTENDU que ce projet de garderie sera situé au 821, rue Ange-Aimé-Lebrun, à proximité de la nouvelle école primaire;

ATTENDU que ce projet de garderie fournira un service de garde éducatif au sein d'une installation écologique, adaptée, propre, bien éclairée et chaleureuse;

ATTENDU que la Ville de Beloeil estime que les familles résidant sur son territoire ont un besoin pressant de places en garderie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches entreprises par mesdames Isabelle Boutet et Isabelle Grégoire auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'obtention d'un permis de garderie privée et subventionnée à 80 places.

2011-11-465

RÈGLEMENT 1248-207-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE H-628 - ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité relativement aux dispositions du second projet de règlement 1248-207-2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement 1248-207-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone H-628.

2011-11-466

RÈGLEMENT 1250-54-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1250-00-92 AFIN DE MODIFIER LES DIMENSIONS DES TERRAINS ET DES LOTS APPLICABLES DANS LA ZONE H-628 - ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité relativement aux dispositions du second projet de règlement 1250-54-2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement 1250-54-2011 modifiant le règlement de lotissement numéro 1250-00-92 afin de modifier les dimensions des terrains et des lots applicables dans la zone H-628.

2011-11-467

RÈGLEMENT 1439-17-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-00-2001 CONCERNANT LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES LOCAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Louise Allie donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1439-00-2001 concernant la tarification des installations sportives et des locaux, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-11-468

RÈGLEMENT 1451-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1451-00-2001 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES MATÉRIAUX, DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA MACHINERIE ET DE CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1451-00-2001 décrétant la tarification des matériaux, de la main-d'œuvre, de la machinerie et de certains services fournis par la division des travaux publics sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-11-469

RÈGLEMENT 1550-02-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1550-00-2007 FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 24 octobre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1550-02-2011 modifiant le règlement 1550-00-2007 fixant le traitement des membres du conseil de la municipalité, soit adopté.

2011-11-470

RÈGLEMENT 1554-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1554-00-2007 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE DANS LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1554-00-2007 sur la prévention incendie dans la ville de Beloeil sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-11-471

RÈGLEMENT 1665-00-2011 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 24 octobre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1665-00-2011 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil, soit adopté.

2011-11-472

RÈGLEMENT 1666-00-2011 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BELOEIL

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1667-00-2011

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1668-00-2011

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1669-00-2011

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1670-00-2011

- ◆ **ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS**
 - ◆ **DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
-

ATTENDU que le conseil municipal désire réviser son plan d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire, simultanément, remplacer ses règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU que le conseil désire également remplacer son règlement de construction et son règlement sur les permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les projets de règlements suivants :

- Règlement 1666-00-2011 édictant le Plan d'urbanisme de la Ville de Beloeil;
- Règlement de zonage numéro 1667-00-2011;

- Règlement de lotissement numéro 1668-00-2011;
 - Règlement de construction numéro 1669-00-2011;
 - Règlement sur les permis et certificats numéro 1670-00-2011
2. QUE l'assemblée publique de consultation pour ces projets de règlements soit et est fixée au mardi 10 janvier 2012, à 19 heures, dans le Hall d'exposition du Centre culturel, au 600, rue Richelieu à Beloeil.

2011-11-473

RÈGLEMENT 1671-00-2011 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2012 sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-11-474

RÈGLEMENT 1672-00-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 663 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 813 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 493 847 SIS À BELOEIL ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR CE LOT – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement décrétant une dépense de 3 663 000 \$ et un emprunt de 2 813 000 \$ pour l'acquisition du lot 4 493 847 sis à Beloeil et la rénovation du bâtiment situé sur ce lot sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-11-475

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN CAMIONNEUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Mario Larivée au poste permanent de camionneur au Service des travaux publics à compter du 1er décembre 2011, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-11-476

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Jocelyn Quirion au poste permanent de préposé aqueduc et égouts à compter du 29 novembre 2011, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-11-477

SERVICES JURIDIQUES – EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE ET GREFFIÈRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Véronique Landry au poste de directrice des Services juridiques et greffière en date du 19 décembre 2011, au salaire annuel de 78 524 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Véronique Landry pourra adhérer au fonds de pension de la Ville de Beloeil après 700 heures travaillées à partir de sa date d'embauche.

Madame Véronique Landry bénéficie de 4 semaines de vacances en 2012 ainsi que les autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

2011-11-478

SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – EMBAUCHE D'UNE URBANISTE PAR INTÉRIM

ATTENDU le départ prochain en congé de maternité de Madame Marie-Claude Morissette;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Isabelle Fluet au poste d'urbaniste par intérim en date du 4 janvier 2012, et ce pour une durée approximative de un (1) an.

Madame Fluet bénéficie d'un salaire annuel de 58 992 \$. Elle bénéficie également de dix (10) jours de vacances payées par année à partir de 2012, aux congés fériés selon ce qui est accordé aux employés cadres et à l'assurance collective.

Cependant, Madame Fluet n'est pas éligible au fonds de pension.

2011-11-479

P.I.I.A. :

- ◆ **LES HABITATIONS RAYMOND GUAY INC. – 721 À 727 ET 729 À 735, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN - PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**
 - ◆ **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BLOEIL – RUE LAJEUNESSE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 40 LOGEMENTS SOCIAUX - MODIFICATION DU PIIA APPROUVÉ**
 - ◆ **LES HABITATIONS RAYMOND GUAY INC – RUE PAUL-PERREault - APPROBATION DE L'ARCHITECTURE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE ATTACHÉ**
 - ◆ **CONSTRUCTIONS JASMONT INC. – RUE PAUL-PERREault - APPROBATION DE L'ARCHITECTURE POUR UNE HABITATION UNIFAMILIALE AVEC GARAGE ATTACHÉ**
 - ◆ **49, RUE SAINT-CHARLES - RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL**
 - ◆ **PGL 1957 INC. – 160, RUE SERGE-PEPIN - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE**
 - ◆ **RONA - 500, RUE SERGE-PEPIN - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE.**
 - ◆ **LES HABITATIONS RAYMOND GUAY INC. - 721 À 759, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN - MODIFICATION DU PIIA APPROUVÉ POUR CINQ HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE QUATRE LOGEMENTS**
 - ◆ **LES HABITATIONS RAYMOND GUAY INC. - 1175, RUE PAUL-PERREault - APPROBATION DE L'ARCHITECTURE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE**
-

ATTENDU que les projets suivants sont assujettis au règlement 1245-00-92 intitulé *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que ces projets ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les projets suivants :

1. Plan d'aménagement paysager pour les terrains situés au 721 à 727 et au 729 à 735, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/10/148 du comité consultatif d'urbanisme.
2. Modification du PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment de 40 logements sociaux sur la rue Lajeunesse, conformément à la résolution portant le numéro 2011/10/152 du comité consultatif d'urbanisme.
3. Plans de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché, rue Paul-Perreault, selon les plans d'architecture préparés par Les Plans Toit d'Or, identifiés projet numéro 11-0147, déposés par Les Habitations Raymond Guay inc., aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/10/154 du comité consultatif d'urbanisme.
4. Plans de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché, rue Paul-Perreault, selon les plans d'architecture préparés par Les Services Techni-plans, déposés par Constructions Jasmont inc., aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/10/153 du comité consultatif d'urbanisme, ainsi qu'aux conditions suivantes :
 - que le déclin sur la façade avant soit en bois, tel que Maibec ou bois torréfié et teint de façon à ce que le grain du bois soit visible;
 - que le déclin sur les autres façades soit de la même teinte que la maçonnerie de la façade avant;
 - que le contour des ouvertures, les portes, le fascia et l'avant-toit soient de couleur charcoal ou noire.
5. Projet de modification à l'apparence extérieur du bâtiment situé au 49, rue Saint-Charles, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/10/155 du comité consultatif d'urbanisme.
6. Projet d'installation d'une enseigne attachée au bâtiment pour le commerce PGL 1957 inc. situé au 160, rue Serge-Pepin, conformément à la résolution portant le numéro 2011/10/151 du comité consultatif d'urbanisme.
7. Projet d'installation d'une enseigne détachée pour le commerce Rona, situé au 500, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/10/150 du comité consultatif d'urbanisme.
8. Modification du PIIA approuvé pour la construction de cinq habitations multifamiliales de quatre logements sur la rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/161 du comité consultatif d'urbanisme
9. Plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1175, rue Paul-Perreault, selon les plans d'architecture préparés par Les Plans Toit d'or, identifiés projet 11-0148, déposés par Les Habitations Raymond Guay inc., aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/162 du comité consultatif d'urbanisme

2011-11-480

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2012 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012, préparé par Nathalie Deschesnes, greffière adjointe, en date du 8 novembre 2011.

2011-11-481

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR UNE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 575, RUE LE MOYNE À BELOEIL ET POUR LES FRAIS DE FINANCEMENT DE CET IMMEUBLE – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de conclure une entente intermunicipale pour une fourniture de services relative à l'utilisation d'une partie de l'immeuble situé au 575, rue Le Moyne à Beloeil et pour les frais de financement de cet immeuble;

ATTENDU que l'acquisition de cet immeuble par la Ville de Beloeil est pour des fins municipales, soit pour y aménager un centre de loisirs;

ATTENDU qu'une partie de ce centre de loisirs sera utilisée par le Club de gymnastique artistique Arabesque inc. (ci-après le « Club Arabesque »);

ATTENDU que la grande majorité des gymnastes inscrits au Club Arabesque résident dans les municipalités parties à l'entente;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent participer au financement de l'acquisition de l'immeuble, et ce, à hauteur de 50 % du coût annuel d'une contribution financière maximale de 900 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a fait une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase II;

ATTENDU qu'advenant l'octroi de cette subvention par la Ville de Beloeil, cette dernière s'engage à réduire la contribution financière des municipalités parties à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil, l'entente intermunicipale pour une fourniture de services relative à l'utilisation d'une partie de l'immeuble situé au 575, rue Le Moyne à Beloeil et pour les frais de financement de cet immeuble, ainsi que tout autre document à cet effet.

2011-11-482

AUTORISATION DES DÉPENSES, ENGAGEMENTS DE FONDS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste produite par la trésorière adjointe en date du 24 novembre 2011 laquelle liste indique le montant de chaque dépense ou engagements, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par la trésorière relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

ATTENDU les diverses demandes de transferts budgétaires produites par les différents services, lesquelles demandes indiquent les postes budgétaires affectés et les raisons justifiant lesdits transferts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste de la trésorière adjointe en date du 24 novembre 2011.
2. D'autoriser le déboursé des dépenses indiquées sur ladite liste.

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉBOURSÉS **4 299 983,11 \$**

3. D'autoriser les virements de crédits budgétaires indiqués sur les demandes des différents services :

SOMMAIRE DES DEMANDES DE TRANSFERTS

➤ Service des travaux publics	24 000,00 \$
➤ Service de la direction générale	7 425,00 \$
➤ Service de la sécurité incendie	41 381,00 \$
➤ Service des ressources humaines	3 200,00 \$
➤ Service des loisirs et de la vie communautaire	7 715,00 \$

pour un total de : **75 221,00 \$**

RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS

➤ Divers projets	219 903,30 \$
------------------	---------------

pour un total de : **219 903,30 \$**

2011-11-483

AUTORISATION DE RADIATION DE FACTURES DIVERSES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 31 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à radier des livres un montant de 17 534,12 \$ et les intérêts s'y rapportant provenant de factures diverses, le tout tel qu'il est prévu sur la liste préparée par la directrice des finances et trésorière datée du 3 novembre 2011.

2011-11-484

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ORGANIQUES - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et organiques;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Camille Fontaine & Fils inc.
2. 9197-4220 Québec inc. (SER)

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport en date du 15 novembre 2011, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Camille Fontaine & Fils inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accepter la soumission de la firme Camille Fontaine & Fils Inc., datée du 4 novembre 2011, pour l'option 1 - collecte le lundi, au montant de 1 683 920,87 \$ taxes incluses (montant approximatif, en fonction des tonnages réels) pour l'année 2012;

Ce contrat, débutant le 1er janvier 2012, pourra être reconduit d'année en année pour chacune des deux années successives selon les conditions prévues au devis. Le contrat est d'une durée maximale de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

2. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, à procéder à la signature du contrat.

2011-11-485

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FÛTS ET LUMINAIRES POUR LE SENTIER DU BOISÉ LOUIS-PHILIPPE-VÉZINA - RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été faite pour la fourniture et la livraison de fûts et de luminaires pour le sentier du boisé Louis-Philippe-Vézina;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| 1. Franklin Empire inc. | 46 897,23 \$ |
| 2. Guillevin international inc. | Non conforme |

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 15 novembre 2011, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à Franklin Empire inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de Franklin Empire inc. datée du 11 novembre 2011, pour un montant total de 46 897,23 \$, taxes incluses.

2011-11-486

SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – RAPPORT D'ANALYSE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des services professionnels en matière de technologie de l'information;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. ExoSource
2. Groupe Nexio Québec inc.
3. T3i inc.
4. CD Info inc.
5. Trilogie Groupe Conseil

ATTENDU qu'un comité de sélection nommé par la directrice générale a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces cinq soumissions, en présence du chef à l'approvisionnement;

ATTENDU que le soumissionnaire CD Info inc. a obtenu le premier rang à la suite de l'analyse des soumissions;

ATTENDU le rapport du chef à l'approvisionnement daté du 15 novembre 2011 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de la firme CD Info inc., datée du 11 novembre 2011, au montant de 102 183,89 \$ taxes incluses, pour l'année 2012.

Ce contrat, débutant le 1er janvier 2012, pourra être reconduit d'année en année pour chacune des quatre années subséquentes selon les conditions prévues au devis. Le contrat est d'une durée potentielle maximale de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-133-00-419, budget annuel 2012.

2011-11-487

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ESSENCE, D'HUILE COMBUSTIBLE ET D'HUILE À CHAUFFAGE – ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Beloeil désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que la Ville de Beloeil confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre municipalité;
2. Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;
3. Que la Ville de Beloeil s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion ainsi que la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
4. Que la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

5. Que la Ville de Beloeil s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

2011-11-488

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 655 000 \$
DATÉES DU 13 DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros 1393-00-98, 1417-00-99, 1423-00-99, 1434-00-2000, 1436-00-2000, 1437-00-2000, 1438-00-2000, 1322-00-95, 1327-00-95, 1330-00-95, 1331-00-95, 1333-00-95, 1334-00-95, 1336-00-95, 1337-00-95, 1440-00-2001, 1441-00-2001, 1450-00-2001, 1452-00-2001, 1510-00-2004, 1514-00-2005, 1516-00-2005, 1517-00-2005, 1518-00-2005, 1519-00-2005, 1520-00-2005, 1521-00-2005, 1522-00-2005, 1527-00-2006, 1579-00-2008, 1581-00-2008, 1588-00-2008, 1600-00-2009, 1611-00-2009, 1615-00-2009, 1616-00-2009, 1618-00-2009, 1619-00-2009, 1622-00-2009, 1642-00-2010 et 1659-00-2011, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 décembre 2011, au montant de 10 655 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beloeil a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,76000	806 000 \$	1,50 %	2012	3,24962 %
		834 000 \$	1,75 %	2013	
		863 000 \$	2,00 %	2014	
		893 000 \$	2,40 %	2015	
		4 935 000 \$	2,70 %	2016	
		2 324 000 \$	3,70 %	2021	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,54700	806 000 \$	1,60 %	2012	3,29782 %
		834 000 \$	1,75 %	2013	
		863 000 \$	2,10 %	2014	
		893 000 \$	2,35 %	2015	
		4 935 000 \$	2,70 %	2016	
		2 324 000 \$	3,70 %	2021	
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,63820	806 000 \$	1,60 %	2012	3,29808 %
		834 000 \$	1,80 %	2013	
		863 000 \$	2,00 %	2014	
		893 000 \$	2,40 %	2015	
		4 935 000 \$	2,70 %	2016	
		2 324 000 \$	3,75 %	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,59700	806 000 \$	1,50 %	2012	3,33339 %
		834 000 \$	1,75 %	2013	
		863 000 \$	2,15 %	2014	
		893 000 \$	2,40 %	2015	
		4 935 000 \$	2,75 %	2016	
		2 324 000 \$	3,75 %	2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. / BMO Nesbitt Burns inc.	98,37700	806 000 \$	1,50 %	2012	3,34543 %
		834 000 \$	1,70 %	2013	
		863 000 \$	2,00 %	2014	
		893 000 \$	2,35 %	2015	
		4 935 000 \$	2,70 %	2016	
		2 324 000 \$	3,75 %	2021	

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que l'émission d'obligations au montant de 10 655 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;
2. Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. – ci-après CDS - pour l'inscription en compte de cette émission;
3. Que la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
4. Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir, la trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

2011-11-489

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 655 000 \$
DATÉES DU 13 DÉCEMBRE 2011 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 655 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT :	POUR UN MONTANT DE :
1393-00-98	173 700 \$
1417-00-99	287 000 \$
1423-00-99	31 600 \$
1434-00-2000	415 600 \$
1436-00-2000	9 800 \$
1437-00-2000	264 500 \$
1438-00-2000	16 100 \$
1322-00-95	17 300 \$
1327-00-95	113 400 \$
1330-00-95	18 900 \$
1331-00-95	71 000 \$
1333-00-95	6 200 \$
1334-00-95	37 900 \$
1336-00-95	131 600 \$
1337-00-95	112 800 \$
1440-00-2001	81 300 \$
1441-00-2001	163 300 \$
1450-00-2001	226 000 \$
1452-00-2001	162 200 \$
1510-00-2004	29 900 \$
1514-00-2005	36 100 \$

1516-00-2005	49 700 \$
1517-00-2005	67 000 \$
1518-00-2005	45 700 \$
1519-00-2005	82 900 \$
1520-00-2005	21 600 \$
1521-00-2005	11 700 \$
1522-00-2005	1 854 500 \$
1527-00-2006	78 800 \$
1579-00-2008	216 800 \$
1581-00-2008	312 200 \$
1588-00-2008	264 000 \$
1600-00-2009	47 300 \$
1611-00-2009	31 300 \$
1615-00-2009	751 000 \$
1616-00-2009	799 100 \$
1618-00-2009	649 300 \$
1619-00-2009	209 000 \$
1622-00-2009	335 800 \$
1642-00-2010	330 100 \$
1659-00-2011	2 091 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
 APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 10 665 000 \$;
2. Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 13 décembre 2011;
3. Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. – ci-après CDS - et soient déposées auprès de CDS ;
4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 180, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil;
6. Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
7. Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
8. Que les obligations soient signées par la mairesse ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la trésorière ou en cas d'incapacité d'agir, la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2011-11-490

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 655 000 \$
DATÉES DU 13 DÉCEMBRE 2011 – RÉDUCTION DU TERME DE L'EMPRUNT**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 655 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1393-00-98, 1417-00-99, 1423-00-99, 1434-00-2000, 1436-00-2000, 1437-00-2000, 1438-00-2000, 1322-00-95, 1327-00-95, 1330-00-95, 1331-00-95, 1333-00-95, 1334-00-95, 1336-00-95, 1337-00-95, 1440-00-2001, 1441-00-2001, 1450-00-2001, 1452-00-2001, 1510-00-2004, 1514-00-2005, 1516-00-2005, 1517-00-2005, 1518-00-2005, 1519-00-2005, 1520-00-2005, 1521-00-2005, 1522-00-2005, 1527-00-2006, 1579-00-2008, 1581-00-2008, 1588-00-2008, 1600-00-2009, 1611-00-2009, 1615-00-2009, 1616-00-2009, 1618-00-2009, 1619-00-2009, 1622-00-2009, 1642-00-2010 et 1659-00-2011, la Ville de Beloeil émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 à 2021 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1393-00-98, 1417-00-99, 1423-00-99, 1434-00-2000, 1436-00-2000, 1437-00-2000, 1438-00-2000, 1440-00-2001, 1441-00-2001, 1450-00-2001, 1452-00-2001, 1522-00-2005, 1579-00-2008, 1581-00-2008, 1588-00-2008, 1600-00-2009, 1611-00-2009, 1615-00-2009, 1616-00-2009, 1618-00-2009, 1619-00-2009, 1622-00-2009, 1642-00-2010 et 1659-00-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- dix (10) ans (à compter du 13 décembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1600-00-2009, 1611-00-2009, 1615-00-2009, 1616-00-2009, 1618-00-2009, 1619-00-2009, 1622-00-2009 et 1659-00-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2011-11-491

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 655 000 \$
DATÉES DU 13 DÉCEMBRE 2011 – PROLONGATION DU TERME DE L'EMPRUNT**

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que la Ville de Beloeil avait le 17 octobre 2011, un montant de 1 199 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 882 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 1393-00-98, 1417-00-99, 1423-00-99, 1434-00-2000, 1436-00-2000, 1437-00-2000 et 1438-00-2000;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant de 700 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 198 300 \$;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 13 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil emprunte 1 198 300 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 27 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

2011-11-492

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES – LES BOURGS DE LA CAPITALE, PHASE 3D – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumission publique a été faite, le 10 novembre 2011, pour la fourniture et l'installation de lampadaires pour des travaux d'éclairage de rue avec alimentation souterraine pour la prolongation des rues Ange-Aimé-Lebrun et Paul-Perreault, Les Bourgs de la Capitale - Phase 3D;

ATTENDU que sept soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Entrepreneur Électricien LML Ltée	84 122,22 \$
2. Neoelect Le Saux inc.	100 265,39 \$
3. Chagnon Itée	104 716,21 \$
4. Groupe DR Électrique inc.	107 750,27 \$
5. Construction NRC inc.	108 725,46 \$
6. Pierre Brossard Itée	129 514,95 \$
7. Girard et Girard inc.	135 666,44 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie, dans un rapport daté du 22 novembre 2011 recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à Entrepreneur Électricien LML Ltée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adjuger le contrat à la firme LML Électrique (1995) Ltée, pour un montant total de 84 122,22 \$.
2. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, à procéder à la signature du contrat.

Cette dépense sera imputée au code budgétaire 02-323 (dépenses recouvrables par des tiers) accompagné de l'auxiliaire 133911. A la fin du projet, la dépense réelle sera facturée à 100 % au promoteur, 9174-8439 Québec inc., selon l'entente pour la réalisation des travaux signée avec celui-ci.

2011-11-493

VÉHICULES UTILITAIRES – BAIL DE LOCATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les rapports du directeur du Service de sécurité incendie en date du 1er et du 15 novembre 2011 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser la location de deux véhicules utilitaires de marque Kia, modèle Sorento, pour une durée de 60 mois, soit du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2016, à raison de 507,63 \$ (pour un modèle de 6 cylindres) et de 461,67 \$ (pour un modèle de 4 cylindres) par mois, plus les taxes applicables.

2. D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, ou en cas d'incapacité d'agir, le chef de la division planification des secours du Service de sécurité incendie, à signer tout document à cet effet au nom de la Ville de Beloeil.

2011-11-494

PROJET D'INSTALLATION D'UN CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR POUR LES AÎNÉS – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite implanter sur son territoire, un circuit d'entraînement extérieur pour les aînés;

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que les ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de la Famille et des Aînés, offrent un soutien financier aux municipalités pour des projets d'infrastructures visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le Service des loisirs et de la vie communautaire à formuler une demande d'assistance financière auprès des ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de la Famille et des Aînés, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour l'implantation d'un circuit d'entraînement extérieur pour les aînés à Beloeil.
2. De mandater et d'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à agir et à signer tous les documents relatifs à cette demande de soutien financier.

2011-11-495

OFFRE DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE BELOEIL ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU POUR DES LOCAUX SITUÉS DANS LA FUTURE ÉGLISE SAINTE-MARIA-GORETTI - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire louer à la Fabrique de la paroisse Trinité-sur-Richelieu (ci-après la "Fabrique") des locaux qui seront situés dans la future église Sainte-Maria-Goretti;

ATTENDU que l'intention de la Fabrique n'est nullement de faire quelque profit ou perte que ce soit avec cette offre de location, le but premier étant que les locaux soient utilisés à des fins non lucratives par des organismes qui ont à cœur le bien-être de la communauté;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite permettre à des organismes communautaires du milieu de louer ces locaux afin qu'ils puissent offrir des services de qualité à la population;

ATTENDU que plus de dix organismes communautaires ont déjà montré leur intérêt à louer ces locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse ou, en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière ou, en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Beloeil, l'offre de location pour des locaux situés dans la future église Sainte-Maria-Goretti, ainsi que tout autre document à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

2011-11-496

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 heures 10

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 28 novembre 2011.

DIANE LAVOIE, mairesse

NATHALIE DESCHESNES, greffière adjointe